

Promotion des économies d'énergie et de l'efficacité énergétique

INCITATIONS Economies d'énergie pour les propriétaires neuchâtelois, réductions de CO₂ pour le climat, soutien pour l'activité économique



Rue des Saars 95 à Neuchâtel



Photo: gérance.ne

Avantages d'assainir

Avec un parc immobilier plus âgé que la moyenne suisse, notre canton ne manque pas d'opportunités pour qui veut rénover son bien. En plus des économies d'énergie, un assainissement de l'enveloppe combinée avec une aération contrôlée garantit un air intérieur de meilleure qualité, améliore l'hygrométrie, isole du bruit extérieur et donc apporte un bien-être supplémentaire aux occupants.

Evolution du programme cantonal

Depuis les années 2000, les neuchâtelois peuvent faire appel au programme de promotion cantonal pour leurs installations techniques et depuis 2009, pour l'assainissement de l'enveloppe, notamment via le Programme Bâtiments (PB).

Le canton a souhaité donner un coup de pouce supplémentaire en rendant le programme de promotion cantonal plus attractif depuis le 1^{er} janvier 2015, notamment avec un complément cantonal qui augmente la subvention du PB d'au moins 30%. Basé sur le rapport conseil du Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB®Plus),

le gain de 3 classes ou plus de l'étiquette CECB® globale ainsi que l'atteinte d'une classe CECB® globale A ou B sont également récompensés.

La pose de capteurs solaires thermiques continue d'être encouragée

avec des tarifs revus à la hausse, principalement pour l'habitat collectif.

Subventions et déductions fiscales

Le canton de NE soutient les stan-

dards MINERGIE® depuis ces débuts. En fonction du standard choisi (MINERGIE®, ou-P® ou -A®), les soutiens financiers peuvent être intéressants, en particulier car ils sont cumulables avec ceux du PB, du complément

cantonal au PB, des gains de classe CECB® et d'atteinte d'une classe globale A ou B.

En vue d'optimiser une rénovation, il est conseillé d'établir un CECB®Plus pour lequel il existe une subvention selon le type de bâtiment.

Le canton dispose aussi d'aides pour l'installation d'un chauffage central automatique au bois et pour le remplacement des chauffages électriques par des pompes à chaleur.

Enfinement rappelons que les investissements en lien avec une amélioration énergétique sont déductibles fiscalement du revenu imposable dans une mesure définie par le service des contributions. Dans certains cas, cette diminution d'impôts peut être plus importante que les subventions.

Les conditions d'octroi des subventions ainsi que les formulaires de demande figurent sur le site www.ne.ch/energie, rubrique «Subventions».

En un clin d'œil

| | | |
|---|------------------------------|--|
| Rapport conseil CECB®Plus | villa ou hab. collectif | CHF 700.- ou CHF 1000.- |
| Assainissement de l'enveloppe (PB) | en fonction de l'élément | CHF 10.- ou CHF 30.- par m ² |
| Complément au PB | en fonction de l'élément | + CHF 5.- ou + CHF 10.- par m ² |
| Gain de classe CECB® globale | gain de 3 classes ou plus | CHF 20.- à CHF 40.- par m ² de SRE |
| Atteinte d'une classe CECB® globale A ou B | classe globale A ou B | CHF 25.- ou CHF 10.- par m ² de SRE |
| Modernisation avec label MINERGIE®, -P® ou -A® | MINERGIE® | Max. CHF 32 000.- |
| | MINERGIE-P® | Max. CHF 48 000.- |
| | MINERGIE-A® | Max. CHF 68 000.- |
| | | |
| Nouvelle construction MINERGIE-P® ou -A® | MINERGIE-P® | Max. CHF 40 000.- |
| | MINERGIE-A® | Max. CHF 60 000.- |
| Capteur solaire thermique | forfait | Min. CHF 2 000.- |
| | + suppl. pour hab. collectif | + CHF 120.- à CHF 280.- par m ² |
| Chauffage automatique au bois | selon la puissance | Min. CHF 3 500.- |
| PAC en remplacement de chauffages électriques | PAC air-eau | Forfait CHF 2 000.- |
| | PAC sol-eau ou eau-eau | Min. CHF 3 000.- |

Infos sur internet

www.ne.ch/energie
www.leprogrammebatiments.ch
www.cecb.ch

Programme pour l'efficacité électrique dans les bâtiments

Un programme commun entre les cantons de Neuchâtel et du Jura pour l'efficacité électrique dans les bâtiments a été lancé le 1^{er} octobre 2014.

Ce programme soutenu par les cantons de NE et du JU est financé dans le cadre de ProKilowatt® par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et est géré par la société effienergie®. Concrètement, des aides financières sont possibles dans

3 domaines; soit pour le remplacement d'un chauffe-eau électrique par un chauffe-eau pompe à chaleur (PAC) ou pour le raccordement d'un chauffe-eau à une PAC existante, pour le remplacement de pompes de circulation de chauffage et finalement pour l'optimisation de l'éclairage de bâtiments commerciaux. Grâce à ces mesures, il est prévu d'économiser plus de 19 millions de kWh.

C'est la première fois que le canton de NE lance un programme d'économies d'électricité. Il s'agit clairement d'une chance à saisir par les propriétaires de la région. Cette action n'aura pas une durée infinie car ProKilowatt® a établi un budget global à ne pas dépasser mais sans aucun doute que les personnes qui envisagent des travaux à court voire moyen terme qui ré-

pondent aux critères seront ravis d'apprendre qu'ils peuvent bénéficier d'un coup de pouce à leurs investissements.

Car les aides proposées ne sont pas négligeables puisqu'il s'agit de CHF 1000.- pour le remplacement d'un chauffe-eau électrique par un chauffe-eau pompe à chaleur (PAC) ou pour le raccordement d'un chauffe-eau à une PAC existante, de CHF 200.- pour le

remplacement d'une pompe de circulation de chauffage et de CHF 8.-/m² pour l'optimisation de l'éclairage de bâtiments commerciaux.

Large palette de soutiens financiers pour les investissements énergétiques

SUBVENTIONS Des programmes attractifs sont à disposition des propriétaires jurassiens qui veulent économiser de l'énergie et recourir aux énergies renouvelables



Les énergies renouvelables offrent de nombreuses possibilités.

Photomontage : SDT

En comptabilisant près de 50 % de la consommation nationale d'énergies fossiles et plus de 35 % de la consommation d'électricité, le secteur des bâtiments recèle d'importants potentiels d'économie et de développement d'utilisation d'énergie renouvelable. Différentes possibilités de subventions s'offrent aux propriétaires jurassiens pour la réalisation de projets d'économies d'énergie, d'efficacité énergétique ou encore de recours aux énergies renouvelables.

Subventions cantonales

En place depuis 2000, le programme cantonal d'encouragement des investissements dans le domaine de l'énergie apporte des soutiens conséquents dans le domaine des bâtiments. Le programme permet de subventionner l'assainissement de bâtiments au standard Minergie et Minergie-P et la construction de bâtiments au standard Minergie-P. L'installation de chauffage bois-énergie (bûches, plaquettes, pel-

lets), l'installation de capteurs solaires thermiques, le remplacement de chauffages électriques ou à mazout, ainsi que les réseaux de chaleur à distance, sont également soutenus financièrement. Les conditions et formulaires d'obtention de subventions à ce programme sont disponibles sous www.jura.ch/energie

Deux programmes en complément

Le programme cantonal est complété par deux programmes distincts permettant l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments. Le premier est le Programme Bâtiments, lancé en 2010 par la Confédération et les cantons, qui soutient les mesures

d'amélioration de l'isolation thermique (fenêtres, murs, sol, toit) apportées aux bâtiments datant d'avant 2000. Les conditions d'accès à ce programme de subventions et les formulaires de demande peuvent être obtenus sous www.leprogrammebatiments.ch

Le second programme est le programme d'efficacité électrique de

Prokilowatt, lancé conjointement avec le canton de Neuchâtel en octobre 2014. Il soutient le remplacement des circulateurs de chauffage, le remplacement de chauffe-eau électrique au profit d'un chauffe-eau pompe à chaleur, ainsi que l'optimisation de l'éclairage dans les bâtiments de service. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur www.effi watt.ch

Un investissement intéressant à plus d'un titre

Les différents programmes ci-dessus s'adressent à toute personne, entreprise, fondation ou commune ayant un projet situé dans le Canton du Jura. Par ailleurs, la plupart des investissements liés à l'amélioration de l'efficacité énergétique, à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à l'exploitation de ressources renouvelables sont déductibles fiscalement. De quoi diminuer sa consommation, réduire sa facture énergétique et contribuer à la protection de l'environnement !

Une politique énergétique cantonale ambitieuse

La politique énergétique cantonale vise à atteindre une autonomie énergétique maximale et à rendre à terme les consommateurs jurassiens indépendants de l'énergie nucléaire. La Conception cantonale de l'énergie (CCE), adoptée par le Gouvernement jurassien en mai dernier, définit les objectifs et les mesures à mettre en œuvre d'ici 2035.

L'autonomie énergétique du canton du Jura est aujourd'hui d'environ 10 %, tant pour l'électricité que pour la chaleur. L'objectif retenu pour 2035, établi sur la base de rapports d'experts, est de produire localement 65 % de l'électricité et de la chaleur qui sont consommées dans le canton du Jura.

Pour y parvenir, il sera nécessaire d'améliorer l'efficacité énergétique, en particulier dans les bâtiments existants et le secteur industriel, et d'augmenter la production d'énergie sur le territoire jurassien. Les ressources éoliennes et photovoltaïques (électricité), la cogénération de sources renouvelables (chaleur et électricité), la géothermie profonde (chaleur et électricité) et l'exploitation de la ressource bois (chaleur) présentent les plus forts potentiels.

Au niveau de la législation, le Parlement jurassien traite actuellement de la révision partielle de la loi cantonale sur l'énergie (LEN). Celle-ci vise principalement à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et à renforcer la prise en compte des enjeux énergétiques au sein des communes et des milieux industriels.

EDJ Energie du Jura SA, le partenaire de vos projets énergétiques

Centre de compétences cantonal

Energie du Jura SA (EDJ), société majoritairement en main des collectivités publiques jurassiennes, a été confirmée par le Gouvernement comme outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie énergétique cantonale. Ce partenariat, qui fait l'objet d'un contrat de prestations, a pour objectif de faire d'EDJ un centre de compétences cantonal pour toutes les questions liées à l'énergie.

Un rôle de déclencheur

Par un soutien actif aux porteurs de projets, EDJ se profile comme élément déclencheur permettant la concrétisation et la matérialisation de nouvelles idées, notamment en matière de production d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique.



VISITEZ NOTRE SITE INTERNET POUR PLUS D'INFORMATIONS

www.edj.ch

En tant que centre de compétences jurassien de l'énergie, EDJ informe et sensibilise les consommateurs des possibilités leur permettant une utilisation plus efficace de l'énergie. Ces informations, ainsi que des prestations de conseil général pour les particuliers, entreprises et collectivités publiques, peuvent être consultées en permanence sur le site Internet de la société (www.edj.ch).

Une réalisation d'envergure nationale

La réalisation de la plus grande installation photovoltaïque de Suisse actuellement en construction sur le site de GEFCO à Courgenay illustre ce rôle de déclencheur qu'endosse EDJ. Réalisée en partenariat avec BKW et GEFCO, cette centrale produira près de 6.6 GWh/année, ce qui équivaut à la consommation moyenne de 1550 ménages. A elle seule, cette réalisation couvrira près de la moitié des objectifs de la conception cantonale de l'énergie en matière de grande production photovoltaïque à l'horizon 2021.